

Aujourd'hui il annonce que la France *payera cherement ses premiers avantages*. A la bonne heure, que la Cour de Vienne s'en flatte, mais c'est se joier de la Religion d'implorer le secours du Très-Haut pour opprimer un Peuple libre, & pour achever l'insulte que l'on a crû faire à la France. Le stîle favori de la Cour de Vienne a toujours été de parler avec emphase de la moderation, de l'équité, de la pieté de la Maison d'Autriche, lors même qu'elle a travaillé à réduire l'Empire & les Peuples voisins en servitude, lorsqu'elle s'est plus abandonnée à cette malheureuse soif de dominer, qui a coûté tant de trésors & tant de sang à l'Europe. N'étoit-ce pas déjà trop de vouloir asservir un Peuple indépendant, sans couvrir encore du voile de la pieté une entreprise que la justice & la Religion condamnent !

La Cour de Vienne n'a-t-elle pas même manqué à la reconnoissance qu'elle devoit à la Pologne ? Personne n'ignore qu'en 1683. les Polonois marcherent au secours de l'Empereur Leopold, & qu'ils délivrerent sa Capitale assiégée par les infidèles. Leopold & ses deux Successeurs ont recüeilli tout le fruit de cette victoire ; pour les Polonois, ils n'eurent que la gloire d'avoir porté la terreur par leur réputation dans le Camp des Turcs, & de les avoir dissipés par leur bravoure. Peu d'années ont effacé la mémoire d'un bienfait aussi signalé : Les Polonois ont délivré Vienne d'une Armée formidable qui l'assiégeoit ; pour recompense, l'Empereur veut asservir les Polonois par les Armes des Moscovites, il est convenu avec eux de cette irruption, il la justifie hautement dans ses Ecrits, il prend soin de faire l'apologie des desseins & de la conduite des Moscovites en Pologne. Le Roi ne pourra jamais embrasser une querelle plus juste que celle des